REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « acte

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 032-213202088-20261102-2026NOV02_470-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
••••
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

12

Séance Publique ordinaire du **2 novembre 2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 27 octobre 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Émilie PICAMILH, Corinne QUEVILLY, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :
Mme Sylvie COUDERC
M. Adrien FORET

Ont donné procuration :
Mme Sylvie COUDERC à Mme Françoise BERNARD-SIRAT
M. Adrien FORET à Mme Pascale RIVIERE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Omar ARMEL

Objet : Don matériel consenti à la Commune par l'établissement « Le Bastion »

RAPPORTEUR : Sylvie ACHÉ, Adjointe au Maire chargée du commerce, de l'artisanat et de l'animation de la ville

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2242-1 relatif à la compétence du Conseil municipal pour accepter les dons et legs faits à la commune ;

Vu le courrier en date du 19 octobre 2026 par lequel Monsieur Yannick PITTON, Gérant de la SAS Le Bastion, sise Esplanade du Bastion à Lectoure, manifeste son intention de faire un don manuel à titre gratuit à la Commune de Lectoure d'un équipement matériel (plancher de danse).

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 032-213202088-20261102-2026NOV02_470-DE

Considérant l'intérêt que présente ce matériel pour les besoins du Service Festivités de la Commune ;

Considérant que ce don est proposé de manière inconditionnelle, sans contrepartie financière, ni charge financière directe pour le budget communal ;

Considérant toutefois qu'il est convenu entre les parties que la commune s'engage à mettre ce plancher de danse à la disposition de l'établissement « Le Bastion », à titre gracieux, chaque année à l'occasion de la Fête de la Musique.

L'établissement « Le Bastion », représenté par son gérant Monsieur Yannick PITTON, a manifesté par courrier son intention de consentir à la Commune le don gratuit d'un équipement matériel composé d'un plancher de danse.

Ce matériel présente un intérêt direct pour les besoins des services animation et événementiel de la commune. Ce don est proposé sans contrepartie financière pour le budget communal.

Il est toutefois convenu que la commune s'engage en contrepartie à mettre ce plancher de danse à la disposition de l'établissement « Le Bastion », à titre gracieux, chaque année, lors de la Fête de la Musique.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don manuel à titre gratuit du plancher de danse, consenti par Monsieur Yannick PITTON, agissant en qualité de gérant de l'établissement « Le Bastion », au profit de la Commune ;
- **APPROUVE** le principe d'une mise à disposition annuelle et gracieuse de ce plancher de danse au bénéfice de l'établissement « Le Bastion » dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Musique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document, acte ou correspondance nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Omar ARMEL

Le Maire,
Julien PELLICER

MAIRIE DE LECTOURE (32)

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 5 NOV. 2026
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 5 NOV. 2026